Le SENAT.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. X. MANITOBA. No. 1[illegible]

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 5 AOUT, 1880

AVIS IMPORTANT

AUX

Voyageurs et Freteurs.

—o—

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES

—o—

Le public est informé que la Traverse Fisher, (ci-devant Baloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au recoude de la Rivière Saskatchewan, donnant une réduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard, vis-à vis l'Eglise. Un pont à été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m

Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du materiel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie,
40 wagons d'équipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres details

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire

Departement des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 fevrier, 1880 } 17–f

De Grands Avantages

SONT OFFERTS

à ceux qui voudront acheter des moulins à faucher et des moissonneuses.

Quelques moulins à faucher et des moissonneuses de première classe seront vendus à très bon marché, même aux prix de la manufacture à Ontario, pour argent comptant. Aussi, on prendra des bestiaux en échange.

S'adresser à

A. S. MALLOCH,
St. Boniface.

Des échantillons peuvent être vus au Magasin de M. Joseph Laporte, coin des Avenues Taché et Provencher, St. Boniface

22 Juin, 1880. 4f

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

VOYEZ LA VITRINE.

BAS DE TOUTES SORTES

BAS CHOISIS !

Examinez notre Assortiment de

Broderies Balbriggan,
Fil Lisle,
Bleu Clair,
Rose Pale,
Brun Léger,
Gris Perle.

BANDES DE TOUTES SORTES
A 25 Cts. LA PAIRE.

VOYEZ LA VITRINE.

Stobart, Eden & Cie

29 Juillet, 1880 –12m

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, detoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent, et on n'a pas connaissance d'un seul cas ou il na pas donne satisfaction, lorsque les directions ont ete bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en consequence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné ; peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous temoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les medecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg

DANIEL CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C

Grande Rue - Winnipeg,

Vis-a-vis le Palais de Justice.

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS,

(Successeurs de W. H. DISBROWE.)

Ouvriront au commencement de Février à la place anciennement occupée par le Dr. COWAN, au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de légumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

CHEMIN DE FER PACIFIQUE CANADIEN.

SOUMISSIONS POUR MATERIEL ROULANT.

La date pour la réception des soumissions pour la fourniture du matériel roulant du chemin de Fer Pacifique Canadien durant une période de quatre années, est prolongée jusqu'au deuxième jour d'août.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et Canaux.
Ottawa, 22 Juin 1880. } 5 f

SOUMISSIONS.

DES Soumissions seront reçues par le soussigné pour l'approvision alimentaire de la Prison de la Province jusqu'au Premier jour d'Aout prochain à midi pour les articles suivants :

Fèves cueillies à la main.
Thé noir.
Huile de charbon (la meilleure.)
Savon par boite.
Pain.
Bœuf.

Des échantillons devront accompagner la soumission et tous les articles devront être livrés sur demande.

COLIN INKSTER,
Shériff.

Winnipeg 15 Juillet 1880.

APPLICATION POUR
Transport de Licence.

—o—

Winnipeg—J. KEITH ; St. Boniface—MICHAEL FOGARTY.

JOHN FRASER,
P. C. L.

Winnipeg, 29 Juillet, 1880. 2f

DEPARTEMENT
Des Travaux Publics.
AVIS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné seront reçues à Winnipeg jusqu'à mardi le dixième jour d'Août pour la construction de deux ponts, dont l'un à St. Norbert sur la Rivière Salle, dans la Municipalité de Cartier, l'autre sur la rivière à St. Joe dans la Municipalité d'Emerson. Il sera également reçues des soumissions pour faire les réparations nécessaires au Pont de la rivière aux Prunes dans la paroisse de St. Jean Baptiste dans la Municipalite de Morris. Les plans et devis peuvent être vus au Bureau des travaux Publics en aucun temps après le vingt sixième jour de Juillet courant.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg 1er Juillet 1880, 2-f.

CONTRAT DE MALLE

DES SOUMISSIONS adressées au Maitre Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi

Vendredi, le 27 Aout,

sur le pied d'un contrat pour l'année pour le transport une fois par semaine de la Malle entre les endroits suivants, à partir du PREMIER OCTOBRE PROCHAIN, savoir, entre

Archibald et Lorne,
Beaconsfield " Calf Mountain,
Blythfield " Headingly,
Gladstone " Richmond,
Grand Valley " Rapid City,
Mountain City " Crystal City,
Mountain City " Thornhill.

On peut avoir des imprimés contenant les renseignements quant aux conditions des contrats ci-dessus, ainsi que des formules de soumissions aux Bureaux de Poste aux extrémités de chaque route ou à Winnipeg.

J. DEWE,
Inspecteur Général des P. de P.

Bureau de l'Inspecteur Général,
Ottawa, 20 juillet, 1880. 3f

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR.

OTTAWA, 28 Juin, 1880

AVIS PUBLIC est par le présent donné que par ordre en Conseil du 19 juin 1880, il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de révoquer la 7e clause de l'Ordre en Conseil du 24 Octobre 1879 au sujet de la vente des terres sur 110 milles de chaque côté du chemin de fer Pacifique Canadien, et d'ordonner que les *Scrips* en circulation de même que ceux qui pourront être émis, seront pris au pair en paiement des terres de chemin de fer et de préemption suivant la loi. Les *Scrips* en question sont les suivants :

1o. Permis d'engagement Militaire.
2o. " " " dans la Police.
3o. Scrips donnés aux chefs de familles Métis.
4o. Scrips donnés aux aux anciens colons
5o. Scrips donnés en commutation des droits de Commune et de foin dans Manitoba
6o, Scrips émis en paiment de réclamations contre les terres de la Puissance.

J. S. DENNIS,
Député Ministre de l'Intérieur.

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur Général.

JOSEPH ROYAL
AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC,

Bureaux ; Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG,

2 Juin, 1880.

AVIS.

Nous avons expédié nos comptes dernièrement, et prions nos débiteurs de solder au plus tôt ce qu'ils doivent au *Métis* pour annonces, ouvrages ou abonnement. Dans deux semaines, les comptes non soldés seront remis aux avocats pour collection. Ainsi que personne ne se formalise de la chose ; nous aurons attendu assez longtemps. Il y a des comptes ariérés depuis quatre ans.

LE "METIS."

Jeudi, 5 Aout, 1880.

MGR. LAFLECHE ET L'AVENIR DES CANADIENS DE MANITOBA.

Le *Métis* a rapporté dans le temps, avec quel transport de joie la population française de Manitoba avait accueilli Mgr. Laflèche lors de sa récente visite dans cette Province, et nous sommes convaincu que Mgr. a emporté un souvenir touchant des quelques jours qu'ils a passés au pays qui a été le premier champ où il a exercé l'apostolat.

Il venait au milieu de nous après 35 ans d'absence, et plus qu'aucun autre il était en état de juger des progrès de la religion et de la nationalité française de Manitoba.

Il a parcouru les villages et campagnes qui, lors de son départ n'étaient que de petites bourgades où s'étaient groupées quelques familles canadiennes, il a jeté un regard sur les paroisses qui se sont formées comme par enchantement sur les bords de la rivière Rouge et de l'Assiniboine à des endroits qui étaient autrefois déserts ; et puis, la veille de son départ, lorsque les principaux canadiens de la colonie se réunirent pour lui exprimer la sympathie que nous éprouvions pour sa personne et lui parler de la religion et de la patrie que nous aimons tant, ému jusqu'au larmes il tira de son cœur d'évêque et de patriote des accents prophétiques sur l'avenir des canadiens de l'Ouest qui sont bien propres à ranimer le courage de tous nos compatriotes établis ici.

Vous avez conservé, nous a-t-il dit, les éléments nécessaires pour le développement d'un grand peuple, et vous pouvez avec du travail et de la persévérance regarder l'avenir sans crainte. Canadiens de Manitoba, a-t-il dit, en terminant, soyez fidèles à votre mission ; continuez à aimer le clergé qui a abrité votre berceau ; soyez laborieux, et je vous prédis que vous deviendrez une nation grande par le nombre et grande par son influence.

En effet, il n'y a que des esprits timorés qui pourraient craindre que nous soyions entamés par les autres races avec lesquelles d'ailleurs nous vivons en paix.

Les paroisses dans Manitoba, comme en Bas Canada, possèdent les institutions qui en garantissent l'existence. Nous avons dans chacune d'elles des églises et des écoles, et dans plusieurs des religieuses et des hopitaux.

Il est vrai que les temples sont moins riches et sculptés avec moins d'art, mais en retour la foi est peut être plus vive qu'ailleurs. Dans tous les cas, ils suffisent aux besoins de la colonie.

Pour ne citer qu'un exemple de la prodigieuse augmentation de la population, nous mentionnerons St. Frs.-Xavier qui comprenait 300 familles lorsque Mgr. Laflèche la desservait, et qui aujourd'hui en compte plus de 600. Quant à notre influence, nous sommes représentés par quelques uns des nôtres dans toutes les branches de la législature ou de l'administration ; au Sénat, aux Communes, dans le ministère comme dans l'assemblée législative, sur le banc, au barreau, dans les départements publics, dans le commerce, l'industrie, la milice, etc.

Nous n'avons pas toujours eu la part à laquelle nous avons droit ; mais grâce à notre attitude énergique, à notre union et à l'esprit de justice du grand nombre de la population anglaise, nous réussissons à corriger un peu les tendances exclusivistes de quelques-uns de nos compatriotes d'une autre origine.

Ce qu'il y a de plus consolant à constater, c'est que dès qu'un groupe de canadiens est assez nombreux pour construire une petite chapelle, il se fixe au sol.

Le missionnaire, ce compagnon indispensable de toute colonisation canadienne, visite de temps à autre cette paroisse naissante, en attendant qu'il vienne lui-même y demeurer permanemment. En 10 ou 12 ans nous comptons une paroisse nouvelle de cultivateurs qui ne quittent plus la Province. Nos colons ne sont pas des artisans qui cherchent fortune et sont prêts à traverser la frontière suivant la fluctuation des salaires. Mais ce sont des cultivateurs ou des fils de cultivateurs qui se livrent tout entiers à leur profession. Sous ces circonstances, comment l'anglification pourrait-elle se réaliser, surtout à présent que nous sommes nombreux, quand elle n'a pas eu lieu lorsque nous étions si faibles ?

De plus, l'immigration anglaise se porte vers le Grand Nord-Ouest, et ce n'est que la plus faible portion qui colonise Manitoba. Naturellement, ils préfèrent choisir des terres dans les endroits où se trouvent leurs compatriotes.

De cette manière chaque nationalité se développe sans se nuire ni s'absorber.

Pourquoi donc craindrions-nous pour l'avenir des canadiens-français de Manitoba ?

L'avenir est aux hommes de cœur et de principe.

Nous avons l'un et l'autre. La Providence, comme le disait si bien Mgr. Laflèche avant son départ, a voulu que dans ce pays les diverses nationalités conservent leur caractère distinctif, et que nous rivalisions à qui profiters davantage des ressources intarissables que le Canada fournit d'une main aussi généreuse.

Nous avons été les pionniers de la civilisation, de l'agriculture et de l'industrie à Manitoba, et nous nous sommes comme tels imposés trop de sacrifices pour songer à l'abandonner.

Nous ajoutons foi aux paroles du vénérable évêque de Trois-Rivières et avec lui nous répétons : "Canadiens de Manitoba soyez fidèles à votre mission ; aimez votre clergé, soyez laborieux, et vous deviendrez une nation grande par le nombre et grande par son influence."

Du train que vont les choses, il y aura bien peu de terres avant longtemps qui ne seront pas grevées d'hypothèque dans Manitoba.

Le mal existe, il est général, et c'est un devoir de patriotisme de le signaler.

Le cultivateur qui, pour développer sa culture, emprunte à un taux modéré, 5 ou 6 par cent et à long terme, fait d'ordinaire un acte de sagesse. Mais nous affirmons qu'un commençant, qui emprunte deux ou trois cents piastres pour deux ou trois ans à douze par cent d'intérêt, et hypothèque sa terre pour garantir le prêteur, celui-là neuf fois sur dix se met la corde au cou.

Ce n'est pas douze par cent qu'il paie en réalité, mais quinze et même dix huit, car au taux d'intérêt il faut ajouter les certificats du bureau d'enrégistrement et du shériff, la rédaction des actes, la visite de l'expert et l'enrégistrement de l'hypothèque.

D'un autre côté, le *mortgage* anglais n'est pas l'hypothèque française ; c'est plus que la création d'un lien en faveur du créancier hypothécaire, c'est une vente absolue à certaines conditions de temps et de paiement.

Sans doute, les terres sont fertiles, et il suffit d'une ou de deux bonnes années pour acquitter en plein une charge de 230 à 250 piastres : mais n'est-ce pas courir un trop grand risque ? Vienne une épidémie sur les bestiaux, viennent les sauterelles, vienne un coup de grèle, cela s'est vu, que deviendra le pauvre cultivateur endetté envers une société de Prêt sans miséricorde ?

Nous ne saurions donc trop mettre nos cultivateurs en garde contre cette facilité d'emprunter qui, nous le craignons, sera certainement la ruine de plusieurs.

Depuis quelques semaines tous les frais de nos annales criminelles à Winnipeg sont faits par des enfants de 9 à 15 ans. Le dernier sur la liste est un jeune garçon de 14 ans nommé Rudolph Grow, messager du télégraphe, qui a faussé la signature d'un marchand sur un chèque de quinze piastres environ, et l'a fait encaisser à la Banque par un de ses compagnons. Où allons-nous avec une telle génération de galopins ?

Le juge en chef a remis jusqu'en Octobre prochain le prononcé de sa sentence contre Grow, et a déclaré qu'il allait, avec l'assentiment des familles, décréter la peine du fouet contre les délinquants de cette espèce.

En vérité, c'est là le seul châtiment qui puisse nous délivrer de cette épidémie de jeunes vauriens. Nous n'avons pas de Maison de Réforme, et l'emprisonnement ne peut que hâter le développement des mauvais germes de vice déposés dans le cœur de ces enfants : donc, en avant le fouet, et fessons ferme ! Cela vaudra beaucoup mieux que tous les sermons du juge et les pleurs des parents désolés.

Nous regrettons d'avoir à enrégistrer un désastre que vient d'éprouver l'armée anglaise dans l'Afganistan. Le général Burrows, avec une division de 2000 hommes, est tombé dans une embuscade près de Candaha, et a été taillé en pièces.

On organise en ce moment en Angleterre l'envoi de 12000 hommes de renfort à l'armée qui opère dans l'Afganistan, ce qui permettra au général en chef de reprendre l'offensive vers la fin de septembre.

Nous lisons dans le *Courrier du Canada* du 28 juillet les nouvelles suivantes :

"Il est rumeur, dit le *Quotidien*, que M. Chapleau remplacera l'hon. M. Masson au Parlement fédéral. M. Nantel avocat de Montréal se présentera dans le comté de Terrebonne en remplacement de l'hon. M. Chapleau. L'hon. M. Loranger sera fait juge. L'hon. M. Robertson sera nommé commissaire pour collecter le fonds d'emprunt municipal. L'hon. M. Angers sera appelé à former un nouveau ministère à Québec, avec plusieurs des ministres actuels, et d'autres députés choisis entre MM. Church, Taillon, Wurtele, Mathieu, Racicot et Mercier."

D'un autre côté, voici la bonne nouvelle que nous apporte le *Canada* du 20 :

"Un très-fort mouvement se fait pour obtenir l'entrée de l'honorable M. Trudel dans le cabinet fédéral. Il remplacerait M. Baby. M. Trudel est certainement l'un des hommes les plus distingés de cette province."

Nous lisons dans le *Courrier de Montréal* du 31 :

M. George Leprohon que nous avons eu le plaisir de voir à notre bureau, nous informe qu'il a très-bien réussi dans ses efforts pour recruter des ouvriers pour aller travailler à la construction du chemin de fer du Pacifique, au Manitoba. Nous nous en réjouissons d'autant plus que plusieurs de ceux qui doivent partir ont l'intention de se fixer dans notre province-sœur.

On télegraphie de Londres au *Mail* que le Bureau colonial s'occupe en ce moment de l'organisation militaire du Canada et de l'Australie. On délibère sur le projet de maintenir dans les colonies une flotille de petits vaisseaux de guerre La grande difficulté est naturellement celle de savoir si les officiers seront choisis dans les cadres impériaux ou dans les colonies.

On disait à l'*United Service Club* que le 100e régiment, actuellement au Bengale, serait bientôt stationné au Canada et formerait le premier noyau de la future armée.—*Canada* du 29 juillet.

LES JÉSUITES.

Nous donnons plus bas des extraits de la presse anglaise (d'Angleterre) et américaine sur l'expulsion de France des pères de l'illustre Compagnie de Jésus :

Voici comment le *Times* apprécie la journée du 30 juin, à Paris :

" ...Telles sont les victoires remportées par la République, aujourd'hui ; victoires sur des hommes désarmés et, dans beaucoup de cas, âgés. Ses adversaires ont maintenant la chance d'avoir tourné contre elle tous les catholiques et les esprits modérés. Le gouvernement n'aurait jamais dû se mettre dans cette position. Il n'aurait jamais dû proposer un article dont le rejet incita la Chambre à demander un équivalent, et il n'aurait jamais dû faire revivre des décrets moisis en dehors de toute harmonie avec l'esprit de notre âge. Il n'aurait jamais dû démentir ses professions de foi de liberté en appliquant des lois tombées en désuétude à des communautés incapables de se défendre, sinon en faisant appel à l'opinion publique. La dispersion des Jésuites est un acte de despotisme, et si la République ressuscite les lois violant la liberté personnelle, elle n'est plus que la substitution de la tyrannie de la multitude à la tyrannie d'un individu. Rappeler de vieilles lois dans le but d'opprimer des citoyens inoffensifs est chose pire que d'en violer de nouvelles, et la prétention est pire que les moyens.

" Pourquoi les jésuites sont-ils expulsés ! Parce que leur enseignement est contraire au système actuel de gouvernement. Une telle théorie est monstrueuse. C'est plus que la confiscation d'une liberté, c'est la confiscation de la plus chère des libertés, la liberté de conscience...Jusqu'au dernier moment, personne n'aurait cru à ce qui s'est passé. On croyait qu'avis serait donné aux jésuites de se disperser ; sur leur refus les tribunaux eussent été appelés à juger... Mais, jamais dans ce pays, si sensible aux questions de forme, on n'eût cru que, au milieu d'une tranquilité sociale apparement profonde, un gouvernement, pour se rendre agréable à la lie de la nation (*to the dregs of the nation*) et pour gagner l'approbation des orateurs de la population en délire, irait jusqu'à crocheter les portes...... Il y a quelque chose en cela qui n'est pas français," me disait un homme du peuple :

c'était réellement le sentiment de la foule (rue de Sèvres) stupifiée par de tels procédés. En province, les effets seront plus grands encore...La France sera divisée en deux camps, séparés par un abime infranchissable."

—

Le *Standard* n'est pas moins sévère :

"Le gouvernement, à moins d'être affligé d'une somme extraordinaire d'infatuation, doit maintenant savoir par le sentiment public à Paris que les décrets du 29 mars étaient une méprise et que leur exécution *manu militari* est le coup le plus cruel qui ait encore été porté aux institutions républicaines qui, depuis le mois de janvier 1879, semblaient fonctionner dans le calme.

"Je crois que la République a fait une bêtise : telle est la remarque que j'ai entendu faire par beaucoup de républicains éclairés aujourd'hui même.

"Mon opinion est que c'est quelque chose de plus qu'une bêtise. En effet, le gouvernement à rendu possible dans les rues de Paris le cri de " *Vivent les Jésuites* " !

"Sans doute, en d'autre temps les Jésuites avaient des amis, mais des manifestations en leur faveur faites par des milliers de personnes ne se seraient pas produites impunément. L'éviction administrative qui frappe des citoyens français, lesquels n'ont commis aucun crime, que l'on dépouille de leurs droits politiques, non en vertu d'une loi spéciale, mais par un décret administratif, frappe les républicains eux-mêmes comme étant chose illogique de la part d'un gouvernement dont la raison d'être est la liberté absolue, et qui professe le désir de supprimer tous les souvenirs irritants en administrant les communards."

Le lazaret de Tracadie.

—

Nous avons déjà annoncé que le gouvernement de la Puissance, d'après l'avis de M. le docteur Taché, sous-chef du département de l'agriculture et des statistiques, aurait pris le contrôle exclusif du lazaret de Tracadie. Cette maladie contagieuse qu'on appelle vulgairement la lèpre, mais qui est connue en médecine sous le nom d'éléphantiasis des Grecs, a été étudiée à fond par le docteur Taché. Il a consacré plusieurs mois sur les lieux à l'étude de cette maladie terrible, et dans quelque temps la science médicale pourra compter sur un ouvrage spécial sur la matière ; l'auteur, M. Taché, est l'homme le plus compétent, non seulement du Canada mais de l'univers entier pour traiter semblable question.—*du Canada.*

—Mlle Hubertine Auclerc, la fougueuse " défenderesse " des droits de la femme, va, parait-il, épouser prochainement son secrétaire.

C'est du reste un garçon très-modeste et sobre.

Il se contentera d'un peu de pain et d'Auclerc.

Les terres du Nord-Ouest.

—

Nous empruntons au rapport annuel du ministre de l'intérieur pour l'exercice terminé le 30 juin 1879 les renseignements suivants sur les terres des territoires du Nord-Ouest :

Terres fédérales.

" Les rapports du bureau central, à Winnipeg, et de ses succursales en d'autes endroits de Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, accusent une augmentation considérable dans le nombre de personnes qui achètent ces terres et qui s'y établissent.

Les inscriptions pendant l'exercice s'est terminé le 31 octobre ont été comme suit :

	Inscriptions.	Acres.
Concessions gratuites (*homesteads*).........	3,876	600,297
Préemptions............	1,429	269,179
Culture des arbres forestiers..............	192	31,040
Ventes..................	877	233,862
Terres données en prime aux militaires.....................	108	19,195
Totaux...............	6,782	1,154,072

Voici l'état comparatif des opérations des cinq dernières années :

1875	1,021	162,277
1876	807	153,532
1827	2,288	400,423
1878	4,065	692,581
1879	6,782	1,154,072

Les recettes depuis le dernier rapport annuel se chiffrent comme suit :

Honoraires de concessions gratuites (*homestead*.....	$38,760 00
Honoraires de préemptions	4,150 00
Inscriptions pour la culture des arbres forestiers......	1,920 00
Vente au comptant.........	9,154 00
Ventes pour des scrips, et des terres accordées en prime aux militaires.....	209,255 00
Total........................	$263,239 00

Comme on le voit, ajoute le rapport, la superficie des terres vendues en 1879—1.154.072 acres—a dépassé celle des terres vendues l'année précédente de plus d'un demi-million d'acres, et il ne s'en fallait que de 245,000 acres pour qu'elle égalât la superficie entière des terres inscrites comme établissements ou préemptions et vendues dans le Manitoba pendant les quatre années précédentes.

Le rapport dit encore :

" Un encan de coupes de bois sur le lac Winnipegosis a eu lieu le premier novembre dernier, pendant lequel quinze coupes de bois formant en tout 605½ milles carés ont été vendues pour une somme totale de $22.665, et les frais d'arpentage, plus une rente foncière de deux piastres par mille carré, et un droit régalien de cinq par cent sur les produits."

On commence donc à exploiter les ressources forestières de l'ouest.

Plus d'un million d'acres de terres fédérales ont été arpentées durant l'année. Les rapports des arpenteurs s'accordent à dire que le territoire ainsi ouvert est d'une qualité moyenne très-élevée.

Un mot sur les Jesuites.

—

Le Jésuite n'a qu'une soutane tous les trois ans, il vit dans une cellule blanchie à la chaux, ornée de deux chaises de paille, d'une table de bois blanc pour écrire et de deux planches recouvertes d'un matelas pour reposer. L'obéissance passive, les longues prières de nuit, d'interminables stations au confessionnal et un labeur constant, voilà l'emploi de ses heures. Le jésuite ne jouit de rien, et en dehors de son collége, vous ne l'apercevez nulle part.

On cherche partout ce qui les a fait si fermes, si résistants et si forts, mais c'est le martyr qu'on a cessé de leur imposer, et les persécutions et les outrages dont depuis trois siècles on les abreuve.—Ils sont comme l'arbre de la Foi, ils ne grandissent que dans la tempête.

On leur reproche de séduire l'esprit et le cœur de l'enfance. Il est vrai qu'ils savent mieux que personne parler à ces cœurs et captiver ces esprits. Un enfant ne vit pas six ans en contact immédiat avec le renoncement perpétuel sans prendre en haute estime celui qui, librement, accepte la discipline et pratique la soumission, surtout quand, hors des murs du cloitre, il pourrait dominer et recommander les autres hommes. La douceur dans la force sera toujours pour tous une séduction irrésistible.

J'ai été élevé chez les Jésuites, et je n'ai rencontré chez eux qu'une bonté extrême jointe à une science immense. Certainement, ils sont séduisants ! Mais quant à moi je préfère leur grâce doublée de vertus à la solennité de vos universitaires derrière laquelle on ne trouve qu'égoïsme et indifférence. Les Jésuites ne perdent jamais de vue leurs élèves ; l'Université les jette sur le pavé sans plus s'en souvenir jamais.—"Je t'ai donné une mauvaise éducation, je t'ai fait faire des études stupides, maintenant à toi de te tirer d'affaire."

Au sortir du collége de Fribourg et faisant notre droit à Paris, nous n'étions pas meilleurs que nos camarades, tout aussi indisciplinés et tout aussi vauriens, mais il nous restait l'admiration pour ce qui était noble et grand, et surtout et avant toutes choses, ce que nos maitres s'étaient tant évertués à nous apprendre : le respect de nous même !

Si nous enlevions notre chapeau devant le prêtre et devant la troupe, nous ne nous sommes jamais découverts devant qui ne le méritait pas. On nous avait appris à nous agenouiller dans les églises, mais aussi à ne jamais nous abaisser devant un homme quel que fût le sommet auquel il était parvenu. Parfois nous avons suivi la procession, mais de notre vie nous n'avons fait escorte au succès...

Beaucoup de nous étaient devenus soldats du Pape, et on en riait beaucoup alors. Aujourd'hui il n'est plus permis de rire de ces petits " zouaves de robe courte" qui, à Paiay, ont répandu pour la pairie jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Avant de rendre l'âme, ils murmuraient une prière et leurs yeux cherchaient le ciel qu'on leur avait appris à espérer.

C'est d'eux qu'un illustre soldat a dit : "Il était plus touchant encore de les regarder mourir que de les voir combattre !"

PIERRE QUIROUL.

Nouvelles Locales

—Mardi prochain, 10 Cour de Comté de Selkirk à Winnipeg.

—Messire Clément, prêtre du Montréal, est arrivé samedi à l'archevèché.

—Le Juge en Chef Wood a repris ses fonctions lundi dernier.

—M. Constantine, Député-Shériff, a été nommé chef de Police *vice* Power décédé.

—L'hon. M. Girard a terminé lés travaux d'embellissement de sa demeure à St. Boniface.

—Il y a eu séance de la convention conservatrice de Selkirk hier soir ; 82 membres seulement présents sur 54 ; rien de fait ; ajournement indéfini.

—Concert O'Connell, demain soir à 8 heures, à l'hôtel de Ville à Winnipeg, au bénéfice de l'église Ste. Marie. Prix d'entrée, 75 cts.

—MM. Lippé et Charhonneau, arpenteurs sont arrivés ; ils vont arpenter du côté de la Rivière Souris pour le gouvernement Canadien.

—Ce matin la cause de *Mandamus* de J. Laporte, Epicier de St. Boniface demandant à la Cour du Banc de la Reine de mettre de côté la pétition qui s'opposait à l'octroi par les commissaires d'une licence d'épicier en sa faveur, a été décidée par le Juge en Chef. M. Laporte aura sa licence.

—Le nouveau Couvent de Winnipeg a faillt passer au feu samedi dernier peudant la tempête. Un réchaud, employé par les ouvriers de la toiture, s'est rallumé sous le souffle du vent violent qu'il fesait, et sans le dévouement de passants qui sont montés en hâte pour enlever le réchaud, ce magnifique édifice non encore achevé, devenait la proie des flammes.

—S. H. le Juge Dubuc a rendu jugement dans la cause de Taylor *vs* G. Lamarche en faveur de ce dernier. Ce procès, institué par Taylor pour revendiquer un cheval qu'il avait cru reconnaitre dans la bande amenée ce printemps de l'ouest par notre ami Lamarche, est quasi devenu célèbre par le nombre des témoins entendus de part et d'autre, les frais de la Cour et le chiffre des ajournements M. G. Walker avocat de Taylor ; MM. Royal et Prud'homme avocats de Lamarche. Il parait que Taylor veut en appeler.

—Il y a une dizaine de jours M. J. B. Gauthier, de Lorette, perdit un bœuf, magnifique animal évalué à $75. Après bien des recherches, il se rendit à St. Boniface où il espérait trouver quelques traces et s'adressa aux avocats. Sur sa plainte un nommé Gervais fut arrêté qui, pressé par la preuve faite contre lui devant le magistrat, plaida coupable mardi et va probablement gouter du Pénitencier. M. Gauthier a pu retrouver son bœuf qui avait été vendu par Gervais pour les deux tiers du prix. Ce Gervais ést d'assez bonne famille, mais la paresse et l'orgueil en ont fait un voleur.

—On rapporte qu'un miracle des plus éclatants est arrivé à Ste. Anne de Beaupré, le 28 juillet une jeune fille, infirme au point de ne pouvoir marcher, faisait tous les ans, depuis plusieurs années, un pélérinage à la bonne Ste. Anne, pour obtenir sa guérison, mais sans éprouver aucun soulagement. Cette année, on la porta comme par le passé, au lieu témoin de tant de prodiges, et mercredi dernier, après avoir pris son diner, elle se senti soudainement guérie, et se mit à marcher sans l'asistance de personne, et aussi bien que si elle n'eût jamais été malade.—*Courrier de Montréal.*

R. I. P.

Nous apprenons avec douleur la mort de Monsieur Hippolyte Moreau, Vicaire-Général, Doyen du Chapitre de la Cathédrale de St. Jacques-le-Majeur de Montréal, mort à l'Hôtel-Dieu le 30 juillet, à l'âge de 65 ans.

—

Un télégramme privé nous apporte également la triste nouvelle de la mort de Dame L. Lacoste, née Thaïs Proulx, de Boucherville, arrivée le 31, samedi dernier. La défunte était la femme de feu l'Hon. L. Lacoste, sénateur, et mère de M. Alex. Lacoste, bâtonnier de l'ordre des avocats de Montréal, et légiste distingué. Nos plus sincères condoléances.

BUREAU D'EDUCATION

SECTION CATHOLIQUE.

CIRCULAIRE.

Winnipeg. 19 Juillet, 1880.

Sur une résolution adoptée à sa séance du 4 Mars, 1880, par la Section Catholique du Bureau d'Education, en vertu des pouvoirs conférés par la sous section (*b*) de la clause V de l'Acte des Ecoles de cette Province, et de la clause XIII des réglements de la Section Catholique de ce Bureau, tous les Diplômes accordés aux Instituteurs et aux Institutrices jusqu'à cette date, sont maintenant annulés et ne pourront plus servir dans les écoles sous son contrôle.

Conformément à la clause IX des réglements de la Section Catholique du Bureau d'Education, il n'est permis à aucun Bureau de Comissaires d'Ecole, d'engager des Instituteurs ou des Institutrices autres que ceux ou celles munis de Diplôme en rapport avec l'enseignement pratiqué dans leur école.

L'examen pour l'octroi de nouveaux diplômes se fera au COLLÉGE DE ST. BONIFACE, MARDI, le 10 AOUT prochain, et commencera à 9 heures A.M., et aura lieu conformément aux clauses X, XI et XII des mêmes réglements.

Les candidats devront, avant l'ouverture de l'examen, faire connaitre au Soussigné le degré du diplôme pour lequel ils se proposent de concourir.

La Secrétaire,

A. A. C. LARIVIERE.

27 Juillet, 1880. 3f

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE

DE LA

SCIE ROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Piéges,
Huiles,	Fil de laiton
Térébentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boîtes,
Etoupe,	Collets à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poêles de cuisine,	Poêles de salon,
Poêles,	Poêles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très-raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 1a

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé,* UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,

360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1aa

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises.

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

(o)

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

o

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge,

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1a

ABONNEZ-TOUS

AU

JOURNAL "LE METIS"

Le seul Organe Francais publié dans le Nord-Ouest

l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adesser a J. C. S. ROYAL. Gerant.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres empâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douleureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à cout sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été guéris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

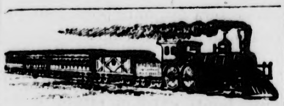

Chemin de fer Pacifique Canadien.

o

SAISON D'ETE

LE ET APRES

LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent	Ar Lac Travers.
Ex quotidien.		8am	10:45 am	
Accom. quotidien excepté dimanche	8am	9:15am	1:45pm	
Accom. samedi seulement		7:30am		1:30 am

RETOUR.

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent.	Arrive au Lac Travers.
Accom. quotidien excepté dimanche		11:30am.	3:45pm	
Accom. quotidien excepté dimanche			De 4:00pm	5pm
Ex quotidien.		5 pm	8pm	
Accom. samedi seulem.	2:30pm		8:15pm	7:10pm

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St. Boniface. Les trains mixtes de St. Paul, *vià* Breckenridge arrivent à St. Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi ; l'Exprès *vià* Fergus Falls à 4.45 hrs. de l'avant-midi ; le train Exprès pour le Sud part de St. Vincent *vià* Fergus Falls à 12.30 ou midi et demi ; le train mixte *vià* Breckenridge à 4.45 du soir.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 30 Avril, 1880.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

A faire facilement $150 par semaine.

Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

:o:

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considérables que n'importe quelle autre machine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort,

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côté de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage ;—conditions liberales, circulaires, etc.,—s'adresser :

"FAMILY" SEWING MACHINE

775 BROADWAY, NEW-YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

o

A.A. C. LaRiviere – Alex. Kittson.

ST. BONIFACE, MANITOBA.

o

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre, d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.

Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes, n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAYS OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde Entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBES, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

HOLLOWAYS PILLS

La Goutte, le Rhumatisme,

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, ils n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaises de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface, 16 Oct. 1879 1a